

CORRIGÉ
BEP LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION
EPREUVE EP3 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE
Contrôle ponctuel session 2002

PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

1. 1 Définissez la consommation

Emploi d'un bien ou d'un service, en vue de sa transformation ou de la satisfaction d'un besoin

/1

2 Recherchez dans l'annexe les éléments qui ont redonné confiance aux français pour augmenter la consommation. Enumérez-les.

- Diminution de l'inflation
- Ralentissement des prix
- Donc augmentation du pouvoir d'achat

/2

1.3 Définissez la notion de pouvoir d'achat

Quantité de biens ou de services qu'un revenu permet d'acheter

1.4 D'après l'article de presse, quelle est la tendance du pouvoir d'achat pour la fin de l'année 2001 ?

/2

- Hausse
 - Le moral des ménages s'améliore du fait d'une faible inflation.
- La baisse des taux d'intérêt permet une augmentation du pouvoir d'achat, d'où un encouragement supplémentaire à la consommation**

/1

/2

1.5 Définissez l'inflation

/2

Augmentation continue du niveau général des prix

1. 6 Quel est l'instrument de mesure du taux d'inflation ? Par quel organisme est-il publié ?

/1

- indice des prix
- INSEE

1.7 Donnez, d'après l'annexe 2 le taux d'inflation en janvier 2001 et le taux prévisionnel en fin 2001

/1

Prévisions fin 2001 : 1,8 %

/12

Groupement Inter académique II		200	Facultatif : 02CS251	
Examen et spécialité				
BEP LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATIONS				
Intitulé de l'épreuve				
EP3 : environnement économique et juridique				
Type	Facultatif : date et heure	Durée	Coefficient	N° de page / total
CORRIGE		1 heure	2	1/2

DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

2.1 Proposez une définition du salaire :

Le salaire correspond à la rémunération du travail

/2

2.2 Quelle est la différence entre salaire brut et salaire net ?

Salaire brut – cotisations sociales = salaire net

2.3 Sur quelle base sont calculées les cotisations sociales ?

Sur la base du salaire brut

/1

/1

2.4 Pour quels types d'emploi la part sécurité sociale du salarié peut-elle être calculée sur une base forfaitaire ?

Pour le personnel travaillant dans les hôtels, cafés, restaurants

/2

**2.5 Certains frais ou indemnités ne sont pas soumis à cotisations. Citez-
au moins deux**

Les frais de transport – les indemnités de grand déplacement

/2

/8